

Ecole d'aventure - Saison 2026/27

Objectifs de l'école :

- **Faire découvrir aux jeunes entre 12 et 15 ans les différentes activités sportives de montagne** (rando, escalade, trail, spéléo, VTT, canyoning, ski, alpinisme) pour les amener à en avoir progressivement une pratique autonome en sécurité
- Développer **l'esprit de cordée, le goût de l'effort, le respect de la nature, l'autonomie et le sens des responsabilités**

Modalités d'inscription et tarif

L'inscription à l'école d'aventure implique [d'adhérer au CAF Marseille Provence](#) en prenant l'assurance (tarif 2026/27 : 68,8 € ou 49,1€ si 1 parent membre CAF).

En plus de la licence, il vous est demandé une **participation annuelle de 30€** afin de couvrir les frais du matériel collectif utilisé pour les sorties (cordes, dégaines...).

Une participation est ensuite demandée pour couvrir les éventuels frais de chaque sortie (covoiturage, hébergement, frais des encadrants bénévoles (et pro le cas échéant), location de matériel). A titre d'illustration un we ski de rando coûte environ 200€/p, un we rando avec refuge 80€/p, une sortie à la journée proche de Marseille entre 0 et 10€/p. Des arrhes sont alors demandés à l'inscription, 1 à 2 mois avant la sortie avec un solde à régler après la sortie.

Organisation générale :

- Le responsable de l'école d'aventure est Martin Gascuel (initiateur alpinisme)
- Le groupe est composé d'une vingtaine d'enfants
- Il est prévu **1 à 2 sorties par mois**, à la journée proche de Marseille (calanques, sainte victoire...) ou dans les montagnes pour 2 jours ou plus. A titre d'illustration, la saison passée il y a eu 17 sorties proposées dont 4 we et 2 séjours de 4/5 jours (rassemblements régionaux pendant les vacances d'hiver et été)
- L'inscription à l'école d'aventure n'implique pas la participation à toutes les sorties : pour chaque sortie, le nombre de participants est limité en fonction du nombre d'encadrants et de l'activité pratiquée (8 à 15 participants généralement)
- L'inscription à chaque sortie se fait sur le portail <https://sorties.ffcam.fr>, généralement 2 mois avant pour les sorties de 2 jours ou + et 1 à 2 semaines avant pour les sorties à la journée
- **L'encadrement** est assuré généralement par des **bénévoles brevetés de la FFCAM** ; éventuellement avec l'appui d'un guide de haute montagne ou moniteur breveté pour certaines sorties spécifiques (cas des rassemblements régionaux)
- **Pour le transport, il est fait appel aux parents**, en plus des encadrants
- La communication pour organiser les sorties passe principalement par **whatsapp** (1 groupe général et des groupes par sortie si besoin). Pour des questions spécifiques le mieux étant de contacter directement les encadrants de la sortie ou le responsable de l'école

Matériel :

Escalade et alpinisme : Le matériel collectif (cordes, dégaines, coinces, broches...) est fourni par le club. Il est attendu que les jeunes s'équipent d'un minimum de matériel individuel : chaussure de randonnée, baudrier et casque, éventuellement chaussons d'escalade en cas de sortie escalade. Baudrier et casque peuvent être loués au club mais comme ils sont très souvent nécessaires, il est préférable d'en faire l'acquisition.

Du matériel individuel (crampons, piolets, DVA/pelle/sonde, raquettes...) peut être loué au club (demi-tarif pour les jeunes de l'école aventure). Le reste du matériel spécifique sera loué en magasin lors de la sortie.

Formulaire d'inscription

A renvoyer à martin.gascuel@gmail.com

Joindre la fiche sanitaire et un certificat médical ou questionnaire médical

1. Enfant :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Pour mieux te connaître (à remplir uniquement pour les nouveaux) :

As-tu déjà fait :

- De la randonnée ? Si oui, cites-en une qui t'as marqué

.....

- De l'escalade (en salle ou dehors) ? Si oui, à quelle occasion ?

.....

- Du ski ? quel niveau dans ce cas ?

.....

Pratique tu un sport régulièrement ? Si oui, lequel ?

.....

2. Autorisation et contact responsable légaux

Les activités proposées se déroulent en milieu spécifique : vertical, souterrain, aquatique, montagne estivale, montagne enneigée, glace, rocher, etc... Ces milieux sont équipés ou non, « aseptisés » ou non, mais comportent tous des risques.

Les activités proposées sont encadrées par des professionnels de la discipline et/ou des bénévoles du club dont les compétences et l'expérience dans les activités sont reconnues par le club (diplômes FFCAM et habilitation par la présidente ou les responsables d'activités).

Les mineurs sont sous la responsabilité des encadrants du club uniquement pendant la durée officielle de la sortie. En dehors de ces horaires, le club n'est plus responsable des mineurs.

Ainsi, en inscrivant notre enfant à l'école d'aventure, nous, soussignés :

Nom, prénom du père / resp légal 1 :

Tél. :

E-mail :

Nom, prénom de la mère / resp légal 2 :

Tél. :

E-mail :

Certifions avoir pris connaissance des conditions d'organisation de l'école d'aventure et des informations ci-dessus, et les accepter.

En cas d'urgence, nous autorisons le responsable de la sortie à prendre toute décision concernant le mineur.

Eventuel autre personne à contacter en cas d'urgence :

Prénom, nom et lien avec enfant :

Tél(s) :

3. Autorisation de transport d'un mineur

Nous autorisons le transport du mineur pour les trajets aller/retour et sur place par :

- un véhicule particulier ou un minibus conduit par un encadrant bénévole du Club Alpin Français Marseille Provence, un Guide de Haute Montagne, un professionnel titulaire d'un Diplôme d'Etat ou le parent d'un autre enfant de l'Ecole d'Aventure.
- un autobus ou car conduit par un chauffeur professionnel.

Les conducteurs sont ceux déclarés par le responsable de la sortie. Les conducteurs certifient être en possession du permis de conduire en cours de validité pour le type de véhicule concerné, être assurés pour le transport du nombre de passagers prévus par le constructeur, être à jour du contrôle technique et que leur véhicule ne présente aucune anomalie évidente.

4. Droit à l'image

Nous autorisons les responsables du Club à publier des images de notre enfant prises lors des activités proposées par le Club Alpin Français Marseille Provence sur les supports suivants :

- | | | |
|--|-----|-----|
| - Fichier ou document à diffusion interne au Club : | OUI | NON |
| - Fichier ou document à diffusion interne à la FFCAM : | OUI | NON |
| - Site internet du Club ou de la FFCAM : | OUI | NON |
| - Liste de diffusion mail ou WhatsApp du club : | OUI | NON |
| - Journal, presse locale ou nationale spécialisée : | OUI | NON |

Date et signatures des responsables légaux (Les parents/responsables légaux doivent obligatoirement signer tous les deux)

A Marseille, le

Le père / resp légal 1

la mère / resp légal 2